CONSEIL MUNICIPAL

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS PRISES EN SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2024

Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal:

- 1- DÉCIDE de créer un emploi permanent à temps complet sur un poste d'Attaché territorial ou d'Attaché territorial principal, titulaire ou contractuel, à compter du 13 janvier 2025, et MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence ;
- 2- DÉCIDE de reconduire la participation financière de la commune aux séjours en colonies de vacances UFOVAL 74 à hauteur de 7,30 € / jour / enfant pour l'année 2025 ;
- 3- DÉCIDE la remise gracieuse d'un mois de loyer au profit de locataires d'un appartement au 1^{er} étage de la cure d'Esserts-Salève qui ont subi un dégât des eaux dû à des défaillances au niveau de la plomberie et des canalisations.

Fait à Monnetier-Mornex le 20 décembre 2024

Le Maire,

Ludovic WISZNIEWSKI

L'Adjoint au Maire

Par délégation.